

## **VERS LA MORT DES SERVICES PUBLICS?**

Une nouvelle fois, un agent de la République vient d'être violemment agressé dans l'exercice de ses fonctions: un Juge des Enfants vient d'être, à trois reprises, poignardé par la mère d'un enfant, qui était suivi par ce Magistrat dans le cadre civil de la protection de l'enfance.

En vérité, lorsqu'on y réfléchit, cette agression n'est que la traduction d'une politique systématique de destruction de la Fonction Publique, qui vise aussi les services régaliens de l'Etat.

Depuis longtemps déjà hommes politiques, médias, responsables d'entreprises privés désignent l'Administration comme constituant une injustice dans la société. Les fonctionnaires bénéficieraient de conditions de travail injustement avantageuses au regard du privé, nombre d'entre eux seraient des "profiteurs", refusant de travailler, "payer à ne rien faire"; en outre, la majeure partie des activités prises en charge par les Services Publics auraient vocation naturelle être à exercées par des entreprises privées.

L'Ecole a été l'une des premières cibles de ces attaques systématiques. Les enseignants ont été accusés d'être des personnes autoritaires, irrespectueuses de la personne des élèves, toujours en vacances. On a aussi dit qu'ils n'avaient pas le sens des choses, en ne préparant pas assez les élèves au monde de l'entreprise. L'ensemble de ces propos sont toujours pleinement d'actualité: au cours de la dernière campagne présidentielle, Madame ROYAL s'est prononcée pour que les professeurs travaillent 35 heures par semaine, estimant qu'ils jouissaient de conditions de travail exorbitantes du droit commun. On osera rappeler que les professeurs consacrent grande partie de leurs vacances à préparer leurs cours, à continuer à se former et à corriger leurs copies. On osera aussi rappeler que le droit de la Fonction Publique prend en compte le fait qu'ils vont moins que les autres fonctionnaires sur leurs lieux de travail, en les payant en réalité que 11 mois sur 12.

KANT soulignait l'absolue nécessité pour l'Ecole d'être indépendante, au service de personne, surtout pas du Prince (aujourd'hui on pourrait dire de l'entreprise) ayant comme unique but d'œuvrer à la formation des esprits. Mais aujourd'hui on feint d'oublier que la liberté passe par l'éducation et que l'éducation cela n'a rien à voir avec les exigences des entreprises vis à vis de leurs salariés. Se former l'esprit, ce n'est pas apprendre à faire un CV; c'est connaître Molière, Hugo, l'histoire, les mathématiques, la physique...

Plus généralement, c'est l'idée même d'une sphère publique fonctionnant selon des règles différentes de l'entreprise qui est fondamentalement remise en question. Le Parlement a, en 2001, adopté à la majorité de ses représentants, une loi organique qui soumet l'Administration aux règles comptables et de gestion de l'entreprise privée. Sous prétexte que le Parlement contrôle plus efficacement l'argent donné pour le fonctionnement des Services Publics, le texte impose que ces derniers fonctionnent selon des critères de performance et de rentabilité.

On voit bien ce que veut dire "rentable" pour une entreprise: vendre plus et faire plus de bénéfice. Mais pour un Service Public? Bien sûr on peut exiger qu'il soit efficace, qu'il serve mieux l'Intérêt Général, mais rentable? Comment un tel terme peut-il s'appliquer à l'organisation d'un hôpital, d'une crèche, d'un tribunal?

Par nature, un Service Public recherche un but tout à fait différent à celui de l'entreprise. Ce but, comme le rappelle les professeurs Jean RIVERO et Jean WALINE dans leur traité de

Droit Administratif (Dalloz, 19<sup>ème</sup> édition) c'est l'intérêt public. *Etre social, l'homme ne peut se suffire à lui même. Le libre jeu des initiatives privées lui permet de pouvoir à certains de ses besoins, grâce à la division du travail et aux échanges, mais il en est d'autres, et des plus essentiels, qui ne peuvent recevoir satisfaction par cette voie soit, que, communs à tous les membres de la collectivité, ils excèdent par leur ampleur les possibilités de n'importe quel particulier, soit que leur satisfaction doit par nature exclusive de tout profit (...) Ces nécessités, auxquelles l'initiative privée ne peut pas répondre et qui sont vitales pour la communauté toute entière constituent le domaine propre de l'administration; c'est la sphère de l'intérêt public.*

*Le moteur normal de l'action des particuliers est la poursuite d'un avantage personnel - profit matériel, réussite humaine (...) Souvent il y a coïncidence entre le but poursuivi et le bien de tous. Mais la coïncidence n'est nullement nécessaire et elle ne saurait masquer le caractère personnel de l'entreprise privée (...) Le moteur de l'action administrative, au contraire, est essentiellement désintéressée (...)*

C'est cette idée qui est profondément remise en cause. Cette situation a pour conséquence d'entraîner des critiques sans fin à l'encontre des Services Publics et des serviteurs de l'Etat, fonctionnaires et agents publics. Une majeure de ses critiques sont tout à fait injustifiées. Cependant elles concourent de manière très efficace à la remise en cause de l'existence même de l'Intérêt Général.

Les Administrations, comme toute organisation sociale, connaissent naturellement des dysfonctionnements, notamment dus au comportement des certains fonctionnaires. Mais les études effectuées au sein de grandes entreprises privées révèlent qu'elles sont connaissent aussi, et souvent dans des proportions plus importantes, de pareils comportements. A y réfléchir, cela n'a rien de surprenant: l'homme, qu'il soit agent du privé ou fonctionnaire est perfectible, sujet aux erreurs et aux fautes.

Ces critiques permanentes contre les Services Publics, sans cesse relayées par les médias se sont, par ailleurs, accompagnées d'une montée croissante de l'individualisme et du refus de toute autorité. Les deux vont de pair. A partir du moment où l'individu se replie sur sa personne, ne se préoccupant plus exclusivement que de ses intérêts, les règles lui rappelant que ces derniers s'arrêtent là où commencent ceux d'autrui lui paraissent insupportables. Aux yeux de ces personnes, l'Autorité de l'Etat, exercée par l'Autorité Publique devient illégitime.

Ces comportements s'expliquent notamment par la perte du lien social dans notre société; on assiste en effet à la disparition des relais éducatifs, politiques, syndicaux, mais aussi familiaux, qui concouraient à l'insertion des citoyens dans la société. On ne peut qu'être frappé de la solitude mais aussi de la pauvreté dans laquelle vivent un nombre toujours plus important de personnes. On peut se demander si, bien que faisant partie de notre bloc de constitutionnalité, le Préambule de la Constitution de 1946 qui proclame un grand nombre de droits sociaux ( droit au travail, à la santé, à l'éducation, au repos et aux loisirs...)est encore d'actualité.

Les fonctionnaires de la République sont pris entre des contradictions tout à fait insurmontables: confrontés aux situations des administrés, de plus en plus complexes, désespérées aussi, ils doivent travailler avec des moyens de plus en plus réduits. En outre, les administrés se comportent face aux administrations, comme des clients dans un supermarché. Ainsi lorsqu'un patient se présente dans un service hospitalier d'urgence, il veut qu'on

s'occupe immédiatement de lui, alors même qu'il sait parfaitement qu'il ne souffre d'aucune pathologie grave. Peu importe que se trouvent dans le service des patients gravement malades: il pense avoir des droits, qui doivent être immédiatement mis en oeuvre. De tels comportements se retrouvent dans l'ensemble des services publics.

Les Tribunaux connaissent depuis maintenant plusieurs années les mêmes difficultés. Si la problématique décrite plus haut s'applique aussi à la Justice, ce service public connaît des spécificités particulières: les Magistrats ont été régulièrement, et avec une violence inouïe critiqués par certains dirigeants publics et privés mis en cause dans des affaires politico-financières.

La naissance de ce qu'on peut appeler la justice pénale politico-financière a mis fin à l'irresponsabilité complète qui régnait jusqu'alors dans ces domaines. Comme le rappelait Denis SALAS dans un numéro de la revue HISTOIRE, les scandales politico financiers qui ont frappé la France au XIX siècle et au début du XX siècle n'ont jamais fait l'objet d'une instruction judiciaire. Ainsi l'affaire dite du Canal de PANAMA s'est soldée, le 20 mars 1893 par la condamnation à 5 ans de prison de l'ancien ministre des travaux publics, BAIHAUT, qui, le seul, a eu la saugrenue idée d'avouer sa participation dans l'escroquerie mise en place par DE LESSEPS. La naissance d'une justice politico financière a eu comme principal effet de démultiplier les prises de position, souvent passionnées voire haineuses, contre les juges.

Les juges sont souvent présentés comme des personnes toutes puissantes et irresponsables. Tantôt accusés de mettre des innocents en prison (affaire dite d'OUTREAU), tantôt accusés de remettre des criminels en liberté (affaire dite du Chinois ou CREMEL), les juges sont régulièrement montrés du doigt. Les médias dits de masse ne consacrent jamais de débats approfondis pour comprendre le fonctionnement, particulièrement complexe de la Justice. La présentation qui est faite de l'institution est toujours manichéiste: c'est la victime qui pleure, devant la caméra, contre ce juge irresponsable qui a remis le délinquant en liberté, qui ne comprend pas; c'est la personne acquittée ou clamant son innocence qui exprime sa colère. En face: le méchant juge, insensible, stupide, violant les libertés. L'émotion prime alors sur le débat, la compréhension et la raison.

La Justice est une autorité: elle suppose que les citoyens puissent entendre et surtout accepter les décisions qu'elle prononce, parce qu'ils les reconnaissent comme justes. Si une décision de justice peut comporter de la violence, par nature, elle est le contraire de la violence, puisqu'elle est raisonnable en étant juste et motivée. Le service public de la Justice est notamment confronté à une double difficulté qui menace de façon durable et très sérieuse, son autorité. D'une part, comme les autres Services Publics, elle doit faire face à un nombre sans cesse croissant de demandes avec des moyens toujours aussi dérisoires: elle rend des décisions souvent trop rapidement, qui ne sont donc pas comprises par les justiciables, qui, en conséquence, les considèrent comme injuste. Plus encore que les autres Administrations, elle doit en outre faire face à l'image, souvent inexacte, que médias et responsables publics et privés, véhiculent à son propos. Il faut ici rappeler que celui qui, aujourd'hui, est le gardien de l'Autorité Judiciaire a, dans l'affaire CREMEL dit que *le juge doit payer pour sa faute* (d'avoir remis en liberté celui qui allait tuer Madame CREMEL) alors que ce juge était en réalité un Tribunal, composé de trois magistrats, ayant rigoureusement appliqué les règles de la libération conditionnelles contenues dans le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale. L'image véhiculé par les médias des Services Publics, la faiblesse des moyens accordés au fonctionnement de ces derniers, l'exigence absurde de performance et rentabilité que l'on veut

leur imposer, le développement de l'individualisme et ses conséquences expliquent en grande partie les violences quotidiennes subies par les agents des Services Publics. On ne peut qu'être frappé de l'indifférence politique qui accompagnent ces agressions intolérables.

Certes, le ministre de l'Administration concernée se rend sur les lieux, prononce un joli discours, promet des moyens et un état des lieux rapide. Durant le temps de quelques journaux télévisés, on parle de l'Administration employant la personne agressée. Puis tout retombe dans la nuit.

De ce point de vue, l'agression du Juge des Enfants près le Tribunal de Grande Instance de METZ est particulièrement significative: depuis des années, les magistrats dénoncent leurs conditions de travail, et particulièrement l'absence totale de sécurité dans lesquelles ils travaillent. L'année dernière, une greffière a été brûlée vive, sur son lieu de travail, le TGI de ROUEN, par une justiciable. Le Garde des Sceaux s'était rendu sur place, promis moyens et réflexion. Rien, absolument rien. Rien n'a été fait. C'est scandaleux.

Pas même deux années plus tard, un nouveau drame. Il est effrayant de constater que la même routine politique se met alors en place. Déplacement de la nouvelle Garde des Sceaux qui prononce un discours strictement identique à son collègue comportement exactement les mêmes promesses. Les policiers qui s'étaient déplacés au Tribunal pour assurer la sécurité de la ministre sont repartis avec elle. Aujourd'hui comme les autres jours, comme dans tous les autres Tribunaux de France, il n'y a pas de sécurité au Tribunal de Grande Instance de Metz. Et tout le monde s'en moque éperdument. Parce que notre société ne croit plus que l'Intérêt Général est un essentiel, un fondamental sans lequel elle ne peut pas fonctionner. Mais en même temps, jamais le besoin de services fonctionnant dans des conditions différentes de l'entreprise privé, n'a été exprimé par autant de citoyens. Etrange contradiction.

Quoiqu'il en soit, dans l'immédiat, être serviteur de l'Etat est une charge bien lourde pour les fonctionnaires qui, pour le bien de tous, ont décidé de l'exercer.